



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


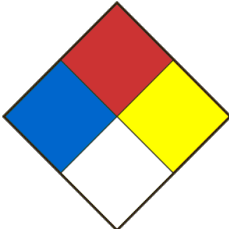
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit SULFATE DE NICKEL (HEXAHYDRATÉ)		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique NiSO <sub>4</sub> ·6H <sub>2</sub> O		Numéro MAT NR-0109 ; NT-0109; NP-0112	Masse molaire 262,86
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes NICKEL (II) SULFATE HEXAHYDRATE, NICKEL MONOSULFATE HEXAHYDRATE, SULFURIC ACID NICKEL (2+) SALT HEXAHYDRATE, NICKEOUS SULFATE CRYSTAL			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2020-06-17	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2
<b>Mention d'avertissement</b>	DANGER
<b>Mentions de danger (H)</b>	H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques . H350 Peut provoquer le cancer. H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.
<b>Conseils de prudence (P)</b>	P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	<b>Santé</b> 3 <b>Inflammabilité</b> 0 <b>Réactivité</b> 0 <b>Spécial</b>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Sulfate de nickel (hexahydrate)	10101-97-0	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable ni combustible.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion / décomposition dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Nickel/oxyde de nickel Oxydes de soufre.
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
---	---

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'abri des matières oxydantes. Conserver à l'écart de toute source de chaleur.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Base
Paramètres de contrôle			
SULFATE DE NICKEL (HEXAHYDRATÉ)	10101-97-0	TWA	0.100000 mg/m3 Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	Carcinogène confirmé chez les humains (veut dire que l'agent est carcinogène pour les humains)		
		VEMP	0.100000 mg/m3 Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		TWAEV	0.100000 mg/m3 Canada. Ontario OELs
		TWA	0.050000 mg/m3 Canada. LEP Colombie Britannique
	Le nickel élémentaire et ses alliages contenant du nickel sont des carcinogènes du groupe 2B selon l'IARC. Les composés de nickel sont des carcinogènes du groupe 1 selon l'IARC L'IARC « 1 » s'applique aux substances catégorisées comme étant carcinogènes pour les humains, et il est utilisé lorsqu'il y a suffisamment de preuves de carcinogénicité chez les humains. L'IARC « 2B » s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. L'ACGIH « A1 » s'applique aux substances qui sont des carcinogènes confirmés chez les humains basés sur le poids des données provenant des études épidémiologiques		
		LMPT	0.100000 mg/m3 Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
	Fraction inhalable: la tranche granulométrique des particules en suspension dans l'air qui sont déposées où que ce soit dans les voies respiratoires et recueillies lors d'un échantillonnage de l'air à l'aide d'un appareil de sélection granulométrique qui : a) satisfait aux critères de sélection granulométrique établis par l'ACGIH; b) a un point de coupure à 100 µm à 50 pour cent d'efficacité.		

Origine des données	Sigma-Aldrich.
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Utiliser des chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide.
Apparence	Cristallin bleu/vert.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	Solution aqueuse 100g/L =4.3-4.7.
Point de fusion / congélation	53°C
Point initial d'ébullition	Données non disponibles
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	Données non disponibles
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	Données non disponibles
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	Données non disponibles
Densité	2.07g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Soluble dans l'eau 650g/L et l'alcool.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	Données non disponibles
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	>280°C
Viscosité	Données non disponibles

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles. Éviter la chaleur excessive. Éviter la formation de poussière.
Substances incompatibles	Oxydants. Bases.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Nickel/oxyde de nickel Oxydes de soufre.

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### SULFATE DE NICKEL (HEXAHYDRATÉ)

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aigue :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation et larmolement.
- Peau	Irritation et dermatite.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Allergie respiratoire, vertiges, toux, dyspnée, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
- Ingestion	Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux, entérite, vertiges, diarrhées, maux de tête, convulsions, nausées et vomissements.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent cancérigène pour l'homme (classe 1 CIRC). Sensation de brûlure, dermatite, allergie respiratoire, troubles nerveux, vertiges, maux de tête, toux, dyspnée, laryngite, perte de l'appétit, convulsions, nausées et vomissements. Toxique présumé pour la reproduction pour l'homme. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
DL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 361 mg/kg. DL50 Dermal - Donnée non disponible.
CL <sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 inhalation - Rat 2.48 mg/L - 4 h.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité	CL50 - Brachydanio rerio 100 mg/ L - 24 h. CL50 - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 1.28 mg/L - 96 h. CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie ) - 1 mg/L - 48 h. CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 0.75 mg/L - 72 h.
Persistence et dégradation	Peuvent persister d'après les informations fournies.
Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible.
Mobilité dans le sol	Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
Autre effets nocifs	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	3288
Appellation réglementaire	SOLIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A. (Sulfate de nickel hexahydrate)
Classification du TMD	6.1 Matières toxiques
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Cancérogénicité catégorie 1A Toxicité pour la reproduction catégorie 1B Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2
---------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

Dernière mise à jour: 2020-06-17